Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212902654-20261015-D04_10_2026-DE

COMMUNE DE SAINTE-SÈVE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 15 octobre *2026*

L'an deux mil vingt-six, le quinze du mois d'octobre à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Sainte-Sève, sous la présidence d'Anne Marie KERVIEL, maire, dûment convoqués le 9 octobre 2026.

Présents : *Anne Marie KERVIEL, Gwendal MOREAU, Philippe RAGUENES, Véronique REGUER, Morgane GALAND, Corinne IRVOAS, Arnaud MADEC, Bernard MALLE, Camille PLOUGASTEL.*
Formant la majorité des membres en exercice.
Procurations : 4
Absents excusés : *Marie HAMEURY, Fanny GOSNET (a donné pouvoir à Camille PLOUGASTEL), Tanguy HAMON (a donné pouvoir à Gwendal MOREAU), Nadine LARHANTEC (a donné pouvoir à Philippe RAGUENES), Matthieu LE LAY (a donné pouvoir à Corinne IRVOAS), Sylvain LESPAGNOL.*
Le secrétariat a été assuré par : Morgane GALAND

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	13
Votes Pour :	13
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N°04/10 2026 Objet : Projet Territorial de Cohésion Sociale 2022 - 2026 : avenant de la prolongation d'un an

En 2022, la commune a validé la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère pour la période 2022-2026.

Cette convention inclut également, par extension, le Projet Territorial de Cohésion Sociale, en partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole d'Armorique et le Département du Finistère. Cette convention est signée par l'ensemble des communes du territoire et se termine au 31/12/2026.

La CTG est une démarche partenariale qui traverse toutes les missions et champs d'activité de la Caisse d'Allocations familiales. Les financements associés à la CTG remplacent au fil de leur renouvellement les Contrats enfance jeunesse (CEJ).

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

La Convention Territoriale Globale a pour objectifs de :

- renforcer la coopération et la gouvernance partenariale,
- faciliter la mobilisation efficiente des fonds publics et éviter les doublons d'intervention,
- améliorer le fonctionnement et planifier le développement des services sur les territoires sur une période pluriannuelle.

Elle contribue ainsi à une plus grande efficience, lisibilité et complémentarité des actions menées en direction des habitants d'un territoire.

Les enjeux contenus dans la convention « Projet Territorial de Cohésion Sociale » 2022-2026 :

- Des droits et des services variés, favorisant proximité et mobilité sur l'ensemble du territoire ;

Mme. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212902654-20261015-D04_10_2026-DE

- Un accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle qui prend en compte de façon transversale l'ensemble des besoins pour rendre, chacun acteur de son projet de vie ;
- Un territoire solidaire, où l'on se sent bien et où chacun trouve sa place

Il est proposé de reporter d'un an la fin de la convention, au 31 décembre 2027, par avenant afin de prendre le temps de l'évaluation et de la construction d'un nouveau partenariat entre la CAF, les communes, l'agglomération et les partenaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents,

- **DECIDE** de reporter au 31/12/2027 la convention « Projet Territorial de Cohésion Sociale » avec la CAF, les 26 communes, le CCAS de Morlaix, la MSA et le Département du Finistère.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant à la convention y afférente ainsi que toutes pièces administratives.

Fait et délibéré en séance
Le 15 octobre 2026.

Le Maire,
Anne Marie KERVIEL

Le secrétaire de séance,
Morgane GALAND

MAIRIE de SAINTE-SÈVE 29600 (Finistère)

Publiée le : 23/10/2026
Transmise au Représentant de l'État le : 23/10/2026

Mme. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État